



LIVRET DE L'ARTISTE

TOUT SAVOIR POUR CANDIDATER ET EXPOSER

LA GALERIE DU SENECHAL - PLACE DU SENECHAL - 85170 LES LUCS SUR BOULOGNE

galeriedusenechal@gmail.com -



[lagaleriedusenechal](https://www.facebook.com/lagaleriedusenechal)

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
CANDIDATER A LA GALERIE DU SENECHAL.	4
EXPOSER A LA GALERIE DU SENECHAL.....	5
VOTRE EXPOSITION.....	7
ANNEXE 1 - REGLEMENT.....	9
ANNEXE 2 - PLAN DES LOCAUX.....	13
ANNEXE 3 - MODELE DE L’AFFICHE.....	14
ANNEXE 4 - FICHE DE CANDIDATURE.....	15
ANNEXE 5 – INVENTAIRE.....	16

PREAMBULE

LE MOT DU MAIRE



Notre commune des Lucs-sur-Boulogne bénéficie d'une activité culturelle très intense avec une grande diversité associative : école de musique, médiathèque, recherche historique, recherche généalogique et sauvegarde du patrimoine.

La GALERIE DU SENECHAL s'inscrit donc parfaitement dans cette dynamique et vient admirablement conforter l'offre culturelle proposée à tous les Lucquois, et permet également à nos visiteurs de découvrir des artistes de renom ou en devenir.

La peinture, le dessin, la sculpture, la photographie sont autant de dons qu'il est précieux de partager afin d'éveiller l'œil de chaque visiteur et de toucher ainsi la sensibilité et le cœur de chacun.

Merci à tous les bénévoles des "Lucs Arts et Chemins" qui s'investissent énormément pour apporter à chaque exposition un émerveillement nouveau.

Merci également à tous les artistes qui viennent jusqu'à nous, en nous offrant une partie d'eux-mêmes.

Roger GABORIEAU,
Maire des Lucs-sur-Boulogne

LE MOT DU PRESIDENT DE LA GALERIE

La GALERIE DU SENECHAL fait partie de ces projets un peu fous : il y a tant de raisons de ne pas les réaliser et les obstacles s'annoncent innombrables. Et pourtant, les circonstances de la vie, la passion des bénévoles, l'adhésion et l'implication des partenaires, ont levé une à une les barrières qui se présentaient.

C'est ainsi que le 19 juin 2009 la GALERIE DU SENECHAL a ouvert ses portes. Chaque week-end, ce petit miracle prend forme, grâce notamment aux artistes qui nous livrent leur travail, et à travers celui-ci, une part d'eux-mêmes.

L'association « Les Lucs Arts et Chemins » a conçu la GALERIE DU SENECHAL non pas comme un repère fermé réservé à un cercle d'initiés, mais comme un espace de découverte, d'étonnement et d'émerveillement ouvert et accessible à tous. En bref, une galerie qui élève chacun de nous, artiste ou visiteur. Car nous voyons l'art comme la création esthétique au service de l'éveil des consciences.

Pour faire vivre le projet dans cet esprit, nous comptons sur vous, artistes, avec ce qui vous est propre, personnel, avec ce qui fait la spécificité et la richesse de votre travail artistique.

Pour cela nous ne vous remercierons jamais assez. Nous espérons que vous aurez satisfaction à exposer à la GALERIE DU SENECHAL

Michel SACHOT,
Président de l'association « Les Lucs Arts et Chemins », gestionnaire de la Galerie



4

CANDIDATER A LA GALERIE DU SENECHAL

LA GALERIE DU SENECHAL QU'EST-CE QUE C'EST ?

- La GALERIE DU SENECHAL est un espace d'exposition d'œuvres d'art, mis à disposition des artistes et ouvert gratuitement au public.
- Elle accueille des artistes professionnels ou amateurs, connus ou non, qui travaillent dans différents domaines artistiques (peinture, sculpture, photographie, etc...).
- La Galerie se compose de 3 espaces d'environ 20 m2 chacun permettant aux artistes de structurer ou thématiser leur exposition.
- La GALERIE DU SENECHAL est gérée par « Les Lucs Arts et Chemins », association loi 1901. Elle est financée par la Commune des Lucs-sur-Boulogne.
- Les évènements et l'actualité de la Galerie sont consultables sur la page Facebook
 - o <https://www.facebook.com/lagaleriesenechal/>

POUR CANDIDATER A LA GALERIE DU SENECHAL

1. Prendre connaissance du règlement d'utilisation de la Galerie, qui définit notamment les conditions d'exposition : locaux mis à disposition, installation et démontage, modalités financières (annexe 1, page 9)
2. Remplir la fiche de candidature (annexe 4, page 15)
3. Envoyer ce formulaire avec des images de vos œuvres :
 - o Soit par mail (de préférence) : galeriedusenechal@gmail.com,
à l'attention de Jessy HILLION
 - o Soit par courrier :
GALERIE DU SENECHAL
Place du Sénéchal
85170 Les Lucs-sur-Boulogne



5

EXPOSER A LA GALERIE DU SENECHAL

Avant d'exposer

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons à la GALERIE DU SENECHAL.

Merci de permettre au public de bénéficier de votre travail artistique.

Pour un bon déroulement de votre exposition, voici quelques indications importantes :

LA COMMUNICATION

C'est un élément primordial pour le succès de votre exposition.

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de votre communication pour faire connaître votre exposition, la valoriser et susciter la fréquentation.

Afin de vous aider la GALERIE DU SENECHAL fera la promotion de votre événement sur quelques supports :

- Page Facebook de la Galerie :
 - o <https://www.facebook.com/lagaleriedusenechal/>,
 - o Intra-muros
- Affichage sur la porte d'entrée de la galerie, et dans quelques lieux partenaires (commerces locaux, mairie, médiathèque...)
- Information dans Ouest-France, le Pays Yonnais, Info Locale, Vendée.fr, OTVB (Office de Tourisme Vie et Boulogne)

Pour ce faire, la GALERIE DU SENECHAL a besoin que vous lui transmettiez

- 5 affiches imprimées au format A3, 40 affiches au format A4 et 24 flyers au format A5, (quantité valable à ce jour)
- Une brève présentation de vous-même (parcours, style, démarche artistique, récompenses...) de 6-7 lignes
- Une photo d'une de vos œuvres en illustration

Cet envoi vaut accord pour que nous diffusions ces informations et celles recueillies lors du point presse publiquement (site de la Galerie, journaux locaux...).

Vous pourrez bien entendu imprimer d'autres affiches pour faire votre propre communication.

Il vous appartient autrement de solliciter les autres médias et vos propres réseaux sociaux pour faire connaître au mieux l'exposition.

Pour réaliser votre affiche, nous vous recommandons de vous inspirer du modèle proposé en annexe 3 page 14. Vous pouvez également les déposer vous-même (8 jours au moins avant l'exposition).

Le pari de la GALERIE DU SENECHAL est d'attirer dans une galerie d'art un public bien plus large que les amateurs d'art habituels. Beaucoup de visiteurs ne sont pas initiés au vocabulaire, aux techniques, aux contraintes liés à votre discipline. Leur proposer des clés de lecture est donc souhaitable :

- L'artiste-guide : la présence permanente des artistes pendant l'exposition est une grande richesse de la GALERIE DU SENECHAL. Cette présence n'est pas qu'une simple permanence : elle est l'occasion de proposer une visite guidée aux visiteurs qui le souhaitent ou tout simplement de répondre à leurs questions.
- Les fiches explicatives préparées par vos soins où vous pourrez développer par exemple :
 - vos sources d'inspiration,
 - votre parcours,
 - explication de la technique utilisée,
 - les difficultés que vous rencontrez dans votre art,
 - commentaires et explications sur quelques œuvres,
 - sur ce quoi vous voulez communiquer.

Votre exposition permettra de donner au public quelques clés de lecture, évitera une visite passive où le visiteur sort de la Galerie comme il y est entré. Ainsi, le visiteur se sentira à la fois accompagné, éclairé et libre dans son parcours de visite.



7

VOTRE EXPOSITION

L'INSTALLATION

Vous aurez à votre disposition l'ensemble des éléments listés en annexe 5 – INVENTAIRE page 16.

La clé de la GALERIE DU SENECHAL est spécifique et infalsifiable, dans un souci de protection de la Galerie et de vos œuvres. Merci de veiller à ne pas la perdre. A la fin de votre exposition, il conviendra bien entendu de nous la remettre selon les modalités convenues.

LE VERNISSAGE

Il vous est possible d'en organiser un, à votre charge, soit dans ou devant la GALERIE DU SENECHAL

PENDANT L'EXPOSITION

Il vous sera remis une fiche de fréquentation à compléter pour connaître le nombre de visiteurs.

Il est important, pour la protection de la Galerie et de vos œuvres, de bien penser à fermer les fenêtres, les volets roulants, le rideau de l'entrée et la porte.

Merci également à ce que la porte d'accès à la Galerie soit verrouillée lorsque vous vous absentez

A l'étage, merci de laisser les fenêtres fermées pendant les visites.

Pour maintenir la Galerie propre, un balai, une pelle et une poubelle sont à votre disposition.

Après avoir désinstallé votre exposition, merci de passer un coup de balai et de rapporter votre poubelle

LA GALERIE DU SENECHAL



ANNEXE 1

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA GALERIE DU SENECHAL POUR L'ORGANISATION D'EXPOSITIONS D'ŒUVRES D'ART

PREAMBULE

La GALERIE DU SENECHAL est un lieu d'exposition d'œuvres d'art ouvert à tous gratuitement.

La démarche de l' Association interdit l'exposition de toute œuvre à caractère explicitement obscène, pédophile, pornographique ou raciste.

L'association « Les Lucs Arts et Chemins », située Place du Sénéchal 85170 Les Lucs-sur- Boulogne, est gestionnaire de la « GALERIE DU SENECHAL ». Elle est dénommée ci-après « L'ORGANISATEUR ».

Les exposants sont désignés ci-après « L'ARTISTE ».

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles sont organisées les expositions d'œuvres de chaque ARTISTE à la GALERIE DU SENECHAL, ci-après dénommée « La Galerie », gérée par L'ORGANISATEUR.

ARTICLE 2 : LIEU DE L'EXPOSITION

Afin d'organiser les expositions précitées, L'ORGANISATEUR met à disposition de chaque ARTISTE la GALERIE DU SENECHAL, située Place du Sénéchal, 85170 Les Lucs-sur-Boulogne. L'ARTISTE peut y exposer ses œuvres dans les 3 espaces distincts

En cas de co-exposition, L'ORGANISATEUR notifie à L'ARTISTE lesquels de ces espaces lui sont réservés.

La Galerie est ouverte au public aux dates et heures indiquées à l'article 3.

L'ORGANISATEUR s'engage à chauffer la Galerie si la température le nécessite.

L'ORGANISATEUR met à disposition les locaux propres. L'ARTISTE veille au maintien de la propreté de ces locaux pour y accueillir le public.

ARTICLE 3: DATES ET HEURES DE L'EXPOSITION

Chaque exposition se tient aux dates convenues entre L'ORGANISATEUR et L'ARTISTE.

Les horaires d'ouverture de la Galerie sont libres et à préciser par l'ARTISTE sur son affiche.

Dans un souci de sécurité et de protection des œuvres, L'ARTISTE veille à fermer tous les volets de la Galerie à chaque fermeture au public

ARTICLE 4 : INSTALLATION ET DEMONTAGE DE L'EXPOSITION

Le transport des œuvres, leur installation dans la Galerie et leur démontage relèvent de la responsabilité de L'ARTISTE.

L'ARTISTE doit démonter l'exposition avant le lundi midi suivant le dernier jour de l'exposition et remettre les clés à L'ORGANISATEUR.

L'ORGANISATEUR met à disposition de L'ARTISTE des systèmes d'accrochage des œuvres aux murs de la Galerie (cimaises et crochets, socles pour les sculptures).

En revanche, les chevalets ou tout autre support sont à la charge de L'ARTISTE.

ARTICLE 5 : COEXPOSITION

L'ORGANISATEUR et L'ARTISTE conviennent d'une des deux modalités suivantes :

- L'ARTISTE expose seul dans la Galerie
- L'ARTISTE co-expose avec un ou plusieurs autres artistes

Dans ce dernier cas, chaque ARTISTE veille à faciliter une bonne cohabitation des expositions.

ARTICLE 6 : ACTIONS ARTISTIQUES ET COMMERCIALES

Le but de l'exposition s'inscrit avant tout dans une démarche artistique. Il s'agit de proposer au public le travail de L'ARTISTE dans un esprit d'ouverture et d'enrichissement culturel.

L'ARTISTE est en ce sens invité à répondre aux interrogations exprimées par les visiteurs de la Galerie, dans un esprit pédagogique.

L'ARTISTE est également encouragé à accompagner ses œuvres de commentaires écrits sur son travail, sa démarche artistique, etc...

L'ARTISTE saura à l'inverse rester discret vis-à-vis des visiteurs qui souhaitent visiter la Galerie sans rechercher de contact particulier avec lui.

L'ARTISTE est autorisé à vendre ses œuvres dans le cadre de l'exposition.

L'ORGANISATEUR s'engage à ne prendre aucune commission sur les ventes.

ARTICLE 7 : ACTIONS PEDAGOGIQUES

Des actions pédagogiques spécifiques peuvent être mises en œuvre par L'ARTISTE en semaine auprès du public scolaire, notamment les écoles des Lucs-sur-Boulogne, si les écoles et L'ARTISTE le souhaitent.

Dans ce cas, il est conseillé à L'ARTISTE de contacter très tôt les écoles pour qu'elles puissent intégrer cette rencontre dans leur planning. Les éventuels frais liés aux actions pédagogiques sont l'affaire de L'ARTISTE et des écoles.

ARTICLE 8 : PERMANENCE

L'ARTISTE s'engage à être présent à la Galerie pendant les dates convenues et aux heures indiquées à l'article 3, et à en assurer la permanence.

De manière accessoire, L'ARTISTE peut également désigner une ou plusieurs personnes de son choix pour assurer cette permanence sur certains créneaux au cours desquels il serait indisponible.

L'ARTISTE peut travailler ses œuvres pendant cette permanence s'il le souhaite. Ceci ne doit toutefois pas nuire à l'accueil des visiteurs.

Les permanences assurées par L'ARTISTE favorisent la rencontre entre les visiteurs et L'ARTISTE.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

La communication de l'exposition relève d'abord de la responsabilité de L'ARTISTE. L'ARTISTE peut mettre en œuvre, à sa charge, tous les moyens de communication qu'il souhaite.

L'ORGANISATEUR aide L'ARTISTE au moyen de quelques supports :

- Affichage in situ,
- Page Facebook de la Galerie, Intra-Muros
- Annonce dans Ouest-France, Info Locale et Pays Yonnais, Vendée.fr, OTVB (Office de Tourisme Vie et Boulogne).

A cet effet, L'ARTISTE transmet à L'ORGANISATEUR un texte synthétique de présentation de son parcours et de ses œuvres. Lors du point presse, L'ORGANISATEUR prendra des photos qui seront validées par L'ARTISTE.

Cette validation vaut autorisation pour L'ORGANISATEUR par L'ARTISTE à diffuser au public ces visuels.

Par ailleurs, s'il le souhaite, L'ARTISTE peut organiser un vernissage de son exposition, Les frais sont à sa charge.

ARTICLE 10 : ASSURANCES

L'ORGANISATEUR prend à sa charge l'assurance relative au bâtiment

Si L'ARTISTE souhaite assurer ses œuvres contre les dégradations ou vol qui pourraient survenir lors de son exposition, il lui appartient de le faire à ses frais.

ARTICLE 11 : ASPECTS FINANCIERS

Au titre de sa participation aux frais de mise à disposition du local (loyer, chauffage, électricité, frais divers...), il est demandé à L'ARTISTE une contribution de :

- 30 € si L'ARTISTE utilise seul la galerie,
- 30 € si L'ARTISTE est une Association
- 15 € par ARTISTE en cas de co-exposition, jusqu'à 3 artistes,

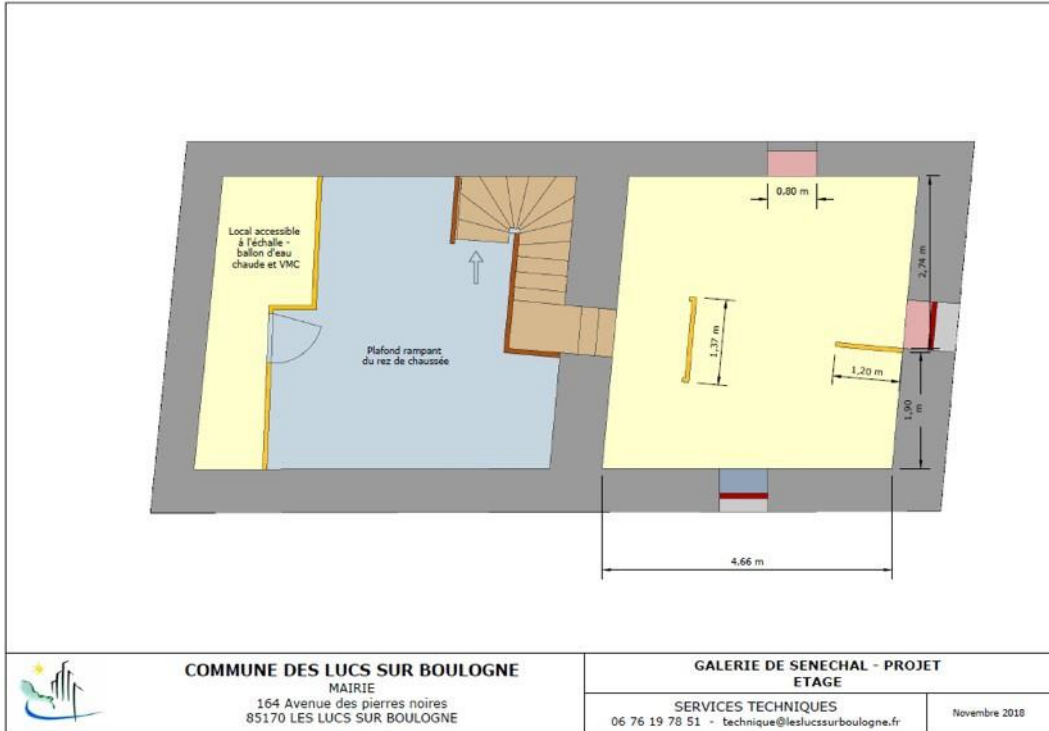
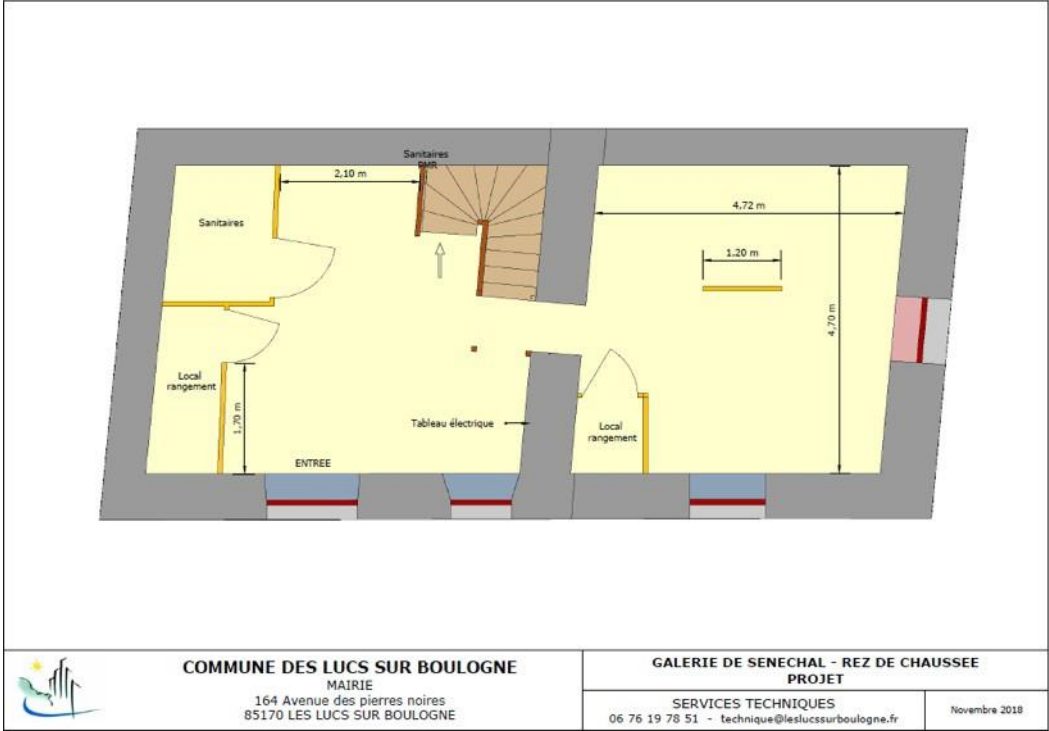
Cette contribution vaut pour l'ensemble de l'exposition quelle que soit sa durée.

L'ARTISTE ne demande à L'ORGANISATEUR aucune rémunération au titre de l'exposition.

La contribution précitée est versée (par chèque ou espèces) à L'ORGANISATEUR lors de la remise des clés à L'ARTISTE.

Fait aux Lucs sur Boulogne le 22 octobre 2021,
Le Président de l'association « Les Lucs, arts et chemins »,
Michel SACHOT.

ANNEXE 2
PLAN DES LOCAUX



ANNEXE 3
MODELE DE L’AFFICHE



EXPOSITION

Nom de l’artiste ou des artistes

*Image(s) d’une œuvre de l’artiste (ou des artistes)
ou l’insérer en fond de page
n’hésitez pas à mettre de la couleur en fond de page.*

Les ...-... et ...-... mois année
horaires d’ouverture à préciser

Entrée libre

Place du Sénéchal

Les Lucs-sur-Boulogne



15

ANNEXE 4
FICHE DE CANDIDATURE

Ce document est à compléter et à renvoyer en pièce jointe à :

galeriedusenechal@gmail.com.

Il permet de confirmer votre réservation.

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

.....

.....

Courriel :@.....

Je suis intéressé(e) pour réaliser une exposition à La GALERIE DU SENECHAL.

Je souhaiterais que celle-ci se déroule pendant les 2 week-ends suivants :

week-end du :

week-end du :

Je souhaite exposer dans : 1 salle 2 salles 3 salles
(si vous exposez dans deux salles, possibilité de permanences partagées avec le co-exposant)

Domaine(s) artistique(s) (peinture, sculpture, photographie, etc...),

.....

Style(s) et technique(s) utilisée(s). Le cas échéant, thématique(s) ou univers abordés:

.....

.....

Un échantillon de mes œuvres peut être vu :

À partir des photographies ci-jointes (courrier ou courriel)

Sur le site internet suivant :

Autres

Observations particulières :

.....

ANNEXE 5 INVENTAIRE

LISTE EXHAUSTIVE DU MATERIEL ET FOURNITURES MIS A VOTRE DISPOSITION

➤ MEUBLES

○ Tables carrées de 60 cm	2
○ Table rectangulaire – longueur 130 cm	1
○ Grande table pliante blanche	1
○ Petite table pliante grise	1
○ Chaises	8
○ Guéridon	1
○ Chevalet.....	1
○ Plots hauts	7
○ Plots moyens	7
○ Petits plots	7

➤ MATERIEL ET FOURNITURES DIVERSES

○ Baguettes toutes longueurs	112
○ Crochets (7kg)	74
○ Crochets (15 kg)	29
○ Livre d'or de la GALERIE	1
○ Crayons.....	3
○ Classeur d'informations pratiques	1
○ Bouilloire	1
○ Verres.....	4
○ Escabeau	1
○ Poubelle	1
○ Pots déco avec boule de buis	2
○ Tapis d'entrée	1
○ Balai, balai brosse, pelle, serpillère	1
○ Produits d'entretien (vitres, vaisselle, mains)	
○ Produits COVID (gel, Sanytol, essuie-tout)	
○ Serviettes en papier	
○ Papier toilette	
○ Punaises et pinces à dessin	